

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. RIMOUSKI NEIGETTE

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-FABIEN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de St-Fabien;

QUE lors d'une session spéciale du conseil municipal qui sera tenue le 27 août 2018 à 18 :30 heures, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvon Brillant qui a pour but de rendre conforme une construction située sur le lot 4 146 889 (Route de Ladrière) à St-Fabien.

Cette construction a été érigée sans permis dans les années 1990. Ce qui donnerait au requérant la possibilité de considérée cette construction comme un abri sommaire lequel a une superficie de 33.7 mètres alors que la norme est de 20 mètres. Le terrain du demandeur est enclavé et ne pourrait pas construire de résidence principale ou secondaire.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.



Murielle Cloutier

directrice générale et secrétaire trésorière par intérim